



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
RCMP - F Division
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

**REQUEST FOR
PROPOSAL**

**DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title – Sujet : Système de contrôle électronique d'accès de type chambre d'hôtel		Date le 15 janvier 2018
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-18-1690/A - PW-18-00811897		
Client Reference No. – N° de référence du client 201801690		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14h00	Central Standard Time (CST) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	le 26 février 2018	
Delivery – Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes – Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Rachel Sookoo, Agente d'approvisionnement		
Telephone No. – N° de téléphone 639-625-3291	Facsimile No. – N° de télécopieur 306-780-5232	

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – N° de téléphone	Facsimile No. – N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Besoin
- 1.3. Compte rendu
- 1.4. Ombudsman de l'approvisionnement
- 1.5. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Promotion du dépôt direct

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents
- 6.11. Ombudsman de l'approvisionnement
- 6.12. Instructions d'expédition - livraison à destination
- 6.13. Facteurs environnementaux

Liste des annexes :

- | | |
|----------|---|
| Annexe A | Besoin |
| Annexe B | Base de paiement |
| Annexe C | Critères techniques obligatoires |
| Annexe D | Formulaire d'intégrité – Information du fournisseur |



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article Annexe « A » des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4. Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

1.5. Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours



2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Promotion du dépôt direct

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un

compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate_accounting@rcmp-grc.gc.ca.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une copie papier)

Section II : Soumission financière (une copie papier)

Section III : Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.



4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Se référer à l'annexe C, Critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA A0220T* (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas et ne collabore à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documentation exigée

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 30 jours après l'attribution du contrat.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à la section 6.12 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :
Rachel Sookoo, Agente d'approvisionnement
Gendarmerie royale du Canada
5600 11^{ième} avenue
Regina, Sask S4P 3J7

Téléphone: 639-625-3291
Télécopieur: 306-780-5232
Courriel: rachel.sookoo@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.



6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (à compléter à l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à compléter à l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé(s) dans l'annexe B, Case de paiement, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clauses du Guide des CUA – H1000C (2018-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit : L'original doit être envoyé à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.



6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11. Ombudsman de l'approvisionnement

6.11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.12 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat : Incoterms 2010, DDP – rendu droits acquittés incluant tous les frais de déchargement.

GRC
La Section des services techniques de protection
6101 avenue Dewdney, Regina, Sask, S4P 3K7



6.13 Facteurs environnementaux

S'il y a lieu, on invite les fournisseurs à prendre en compte les facteurs environnementaux suivants :

Livrables :

- Fournir les versions électroniques des projets de rapports, rapports finaux et soumissions. Si de la documentation papier est nécessaire, veuillez imprimer en noir et blanc, recto verso, à moins d'avis contraire du chargé de projet.
- Si de la documentation papier est nécessaire, utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées.
- Recycler tous les documents imprimés inutiles (en conformité avec les conditions relatives à la sécurité).

Exigences de livraison :

Diminuer l'emballage.

Utiliser du matériel d'emballage recyclé.

Réutiliser l'emballage.

Inclure un programme de récupération de l'emballage.

Réduire ou éliminer les toxines dans l'emballage



ANNEXE « A »

BESOIN

La Section des services techniques de protection de la Gendarmerie royale du Canada a besoin d'un fournisseur pour l'approvisionnement et la livraison (seulement) de serrures complètes de type chambre d'hôtel, à mortaise et cylindriques. La Section procédera elle-même à leur installation dans plusieurs immeubles de la Division Dépôt, conformément aux exigences, aux spécifications et aux modalités figurant dans le présent document.

PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 INCLUSIONS DE LA SECTION

- A. Système de contrôle électronique d'accès de type chambre d'hôtel

1.2 OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- A. ANSI/BHMA A156.13 – Serrures et verrous à mortaise

1.3 DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS – SYSTÈME AUTONOME DE CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE D'ACCÈS DE TYPE CHAMBRE D'HÔTEL

- A. Unité d'accueil : Appareil servant à encoder les cartes-clés, ainsi qu'à programmer et à vérifier les serrures.
- B. Carte-clé d'autorisation : Carte-clé permettant d'accéder à l'unité d'accueil pour remplir toute fonction normale.
- C. Module de programmation par infrarouge : Appareil servant à transmettre l'information de l'unité d'accueil à une serrure.
- D. Lecteur de carte : Dispositif servant à lire une carte-clé pour pouvoir faire fonctionner un ascenseur ou une gâche électrique.
- E. Dispositif de dérivation mécanique : Cylindre de haute sécurité activé par clé mécanique servant à passer outre le contrôleur électronique. Aucune source d'alimentation n'est requise.
- F. Dispositif de dérivation par un gestionnaire ou un administrateur : Type de dérivation permettant de déverrouiller une porte au moyen de l'unité d'accueil et de cartes-clés d'autorisation.

1.4 DESCRIPTION DU SYSTÈME

- A. Le système de serrures de type chambre d'hôtel comprend un système de gestion du contrôle d'accès (soit l'unité d'accueil autonome, soit des postes de travail), une ou plusieurs serrures de salle des visiteurs, des cartes-clés et un module de programmation par infrarouge servant à établir la communication entre l'unité d'accueil et la serrure. Il peut en outre inclure des lecteurs de carte pour les ascenseurs, des gâches électriques, des serrures magnétiques, un ou plusieurs opérateurs de dispositif antipanique, ainsi qu'une imprimante. Le système est contrôlé par des cartes-clés d'autorisation, défini par des codes de sites et entièrement vérifiable. N'importe quelle fonction peut faire l'objet d'une vérification, tant dans l'unité d'accueil que dans un poste de travail. Chaque serrure comprend un dispositif de dérivation par un gestionnaire ou un administrateur, qui offre un niveau de sécurité élevé et est contrôlé au moyen d'une carte-clé d'autorisation.



1.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

A. Qualifications des fournisseurs :

1. Compte au moins 15 années successives d'expérience en fabrication de systèmes de contrôle d'accès électroniques réussis.
2. Doit être en mesure de démontrer qu'il a assuré un bon rendement dans le cadre de projets comparables.
3. Le processus de conception et de fabrication doit être certifié ISO 9001.
4. Doit pouvoir fournir de la main-d'oeuvre certifiée par le fabricant pour les services sur le terrain, notamment pour aider à l'installation, au besoin.
5. Doit pouvoir offrir un service de soutien technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, accessible au moyen d'un numéro de téléphone sans frais.
6. Doit pouvoir fournir de la main-d'oeuvre certifiée par le fabricant pour les services techniques et l'entretien après la livraison des produits par le propriétaire.

PARTIE 2 PRODUITS

2.2 SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS ÉLECTRONIQUE AUTONOME DE STYLE CHAMBRE D'HÔTEL

A. Serrures

1. Serrures électroniques robustes (à mortaise et cylindriques) comprenant un mécanisme d'embrayage et un lecteur RFID intégré.
2. **Serrure : à mortaise ASM, ANSI/BHMA A156.13, catégorie 1**
3. **Serrure : cylindrique, ANSI/BHMA A156.13, catégorie 1**
4. Construction entièrement métallique, pour utilisation à l'intérieur et à l'extérieur
5. Fournies avec des leviers conformes aux spécifications de l'ADA et libres de tourner pour passer en mode verrouillage
6. Matériau extérieur : Zinc, pour une meilleure longévité
7. Fini de la serrure : Satin chromé
8. Alimentation : Piles alcalines standard
9. Épaisseur des portes : Adaptable aux portes dont l'épaisseur varie entre 1 3/8 po et 2 1/2 po (soit entre 35 et 66 mm)
10. Témoins d'opération : Visuels et audibles
11. Témoins de pile faible : Le témoin de pile faible doit être visible sur la serrure
12. Marqueur de date en temps réel : date et heure/minutes
13. Mémoire de vérification : Les 2 000 dernières transactions doivent être enregistrées dans la serrure
14. Technologie lecture-écriture, information sur la vérification stockée dans la serrure, facilite la vérification des cartes-clés des employés pour surveiller leurs allées et venues (possibilité d'interroger les cartes-clés des employés au moyen de l'encodeur)
15. Téléchargement et consultation de l'information sur la vérification : Possibilité de télécharger et de consulter l'information sur la vérification directement à la porte. L'information peut être téléchargée depuis la serrure vers une « carte-clé de vérification de la serrure », que l'on peut ensuite interroger au moyen de l'encodeur
16. Programmation et vérification : Les opérations de programmation et de vérification sont exécutées depuis l'extérieur de la porte, sans qu'il ne soit nécessaire d'ouvrir celle-ci
17. Pièces essentielles : Recouvertes pour les protéger de l'environnement
18. Supports extérieurs et vis d'assemblage : Dissimulés
19. Dispositif de dérivation : Une serrure mécanique de haute sécurité nécessite l'utilisation de l'unité d'accueil et d'une carte ou d'une clé d'autorisation



20. Lecteur de cartes intelligent sans contact (identification par radiofréquence, lecture-écriture : Le lecteur de cartes de la serrure lit les justificatifs Mifare et est conçu pour fonctionner à 13,56M Hz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A.
21. Cartes-clés : Les cartes-clés sont encodées au moyen d'un mécanisme de chiffrement exclusif
22. Cartes-clés : Les cartes-clés sont conçues pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A.
23. Microprogramme de la serrure : Le microprogramme peut être mis à niveau sur le terrain, sans qu'il soit nécessaire de retirer la serrure de la porte
24. Microprocesseur de la serrure : Satisfait aux exigences du gouvernement fédéral et de la CE en matière d'émissions et d'immunité
25. Pris en charge : 8 salles des visiteurs et 16 aires communes pour les employés, ainsi que 8 niveaux de passe-partout.
26. Système d'exploitation :
 - a. Entre -30 et 150 degrés Fahrenheit (-35 à 66 degrés Celsius)
 - b. Résistant aux intempéries : Résiste à la pluie, à la poussière et au sel
27. Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A et directives CEM 89/336/EEC.
28. Classification des éléments résistant au feu : normes UL 10B et ULC S-104, serrures à mortaise ASM
 - a. Portes en bois : 20 minutes
 - b. Portes en acier : 3 heures
29. Dimensions :
 - a. Rappel de levier : à moins de ½ po (13 mm) de la porte
 - b. Pêne dormant de la serrure à mortaise ASM : 1 po (25 mm)
 - c. Loquet de la serrure à mortaise ASM : ¾ po (19mm)
 - d. Retrait : 2 ¾ po (70 mm)
30. Garantie : Deux ans

B. Unité d'accueil

1. Fabrication de l'unité d'accueil : L'unité permet d'encoder les cartes-clés, ainsi que de programmer et de vérifier les serrures
2. Alimentation : Chargeur de 120 volts c.a. doté d'une pile rechargeable
3. Capacité : 16 000 chambres au maximum
4. Compatibilité : Peut être utilisée seule ou en combinaison avec au plus 63 autres unités
5. Capacités de vérification : L'information sur les 4 000 dernières transactions peut être recouverte aux fins de vérification
6. Processeur : Processeur exclusif permettant de chiffrer des cartes-clés encodées
7. Piste (pour l'encodage de cartes à piste magnétique – facultative) : piste 3
8. Encodeur externe sans contact : Permet d'encoder les justificatifs Mifare conçus pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A. Indicateur d'état DEL, connectivité USB. Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A, directives CEM 89/336/EEC, UL/C, IEC, CE. Résiste à des températures variant entre 0 et 40 degrés Celsius (soit entre 32 et 104 degrés Fahrenheit).
9. Vérification : Chaque passage de la carte-clé comprend l'encodage et la vérification de l'encodage.
10. Programmabilité : Peut être programmée avec un éventail de fonctions au moyen des cartes-clés d'autorisation pour accéder aux menus.
11. Codes de site : Renferme deux codes de site pour assurer l'intégrité du système.
12. Compatibilité avec d'autres systèmes : Peut faire interface avec la plupart des systèmes de gestion des propriétés.
13. Connexion à l'imprimante : Compatible avec les imprimantes STAR (port USB ou port série).
14. Peut exporter les rapports sur une clé USB à partir du PC, aux fins d'impression ou d'analyse.



C. Logiciel

1. Le logiciel est installé dans un poste de travail ou un serveur. Il fonctionne sur le Web et est donc installé dans un serveur et peut être utilisé depuis n'importe quel poste de travail doté d'une connexion réseau. On utilise des encodeurs motorisés pour encoder les cartes-clés des visiteurs et des employés ainsi que les cartes spéciales. On utilise un module de programmation par infrarouge de format de poche au titre d'unité de maintenance pour programmer et mettre à jour les serrures et procéder à des vérifications.
2. Encodeur à double technologie : Permet d'encoder les justificatifs Mifare conçus pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A, à coercitivité faible ou élevée, selon les pistes 1, 2 ou 3 conformes à la norme ISO/ANSI. Alimentation : 120 volts a.c., 60 Hz, indicateur d'état DEL, connectivité USB, durée de vie prévue de 1 000 000 de passages de cartes-clés. Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A, directives CEM 89/336/EEC, UL/C, IEC, CE. Résiste à des températures variant entre 0 et 40 degrés Celsius (soit entre 32 et 104 degrés Fahrenheit).
3. Encodeur sans contact : Permet d'encoder les justificatifs Mifare conçus pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A. Indicateur d'état DEL, connectivité USB. Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A, directives CEM 89/336/EEC, UL/C, IEC, CE. Résiste à des températures variant entre 0 et 40 degrés Celsius (soit entre 32 et 104 degrés Fahrenheit).
4. Unité de maintenance : Module commercial format de poche (doté au moins du SE version 4.1). Mot de passe opérateur obligatoire, accès d'une durée limitée au fichier de données, transmission de données par infrarouge IrDA aux serrures.
5. Module de programmation par infrarouge : transmission de données par infrarouge IrDA ou en série. Alimentation : Piles alcalines standard, conformément aux spécifications de la norme CRF 47 partie 15 et des directives CEM 89.336/EEC.
6. Capacité : Au plus 16 000 pièces, plus 1 000 suites, 200 zones réglementées.
7. Compatibilité : Peut être utilisé sur un ou plusieurs postes de travail, jusqu'à un maximum de 50 postes (RL/RE). Peut faire interface avec des systèmes de terminaux de point de vente, des systèmes de gestion des propriétés et des systèmes de divertissement (port série ou services Web).
8. Capacités de vérification : Capacités illimitées de vérification des activités du système.
9. Processeur : Non applicable – le logiciel est installé dans un PC ou un serveur (au titre de serveur dédié).
10. Vérification : Chaque passage de carte-clé comprend l'encodage et la vérification de l'encodage.
11. Programmabilité : Peut être programmé avec un éventail de fonctions au moyen des cartes-clés d'autorisation pour accéder aux menus.
12. Codes de site : Renferme deux codes de site pour assurer l'intégrité du système.
13. Compatibilité avec d'autres systèmes : Peut faire interface avec la plupart des systèmes de gestion des propriétés (port série RS232 ou services Web). Possibilité d'intégration à des systèmes de terminaux de point de vente et à des systèmes de divertissement.
14. Connexion à l'imprimante : Toute imprimante réseau ou locale reliée au poste de travail.



**ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT**

Prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, en excluant la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), mais incluant Incoterms 2010 DDP — Rendu droits acquittés, frais de déchargement, et droits de douane et taxes d'accise canadiens.

Item	Description	Quantité (a)	Unité	Prix par unité (b)	Prix total (a x b)
1.	Serrures d'hôtel ASM à mortaise robustes avec plaque frontale de 1,25 po (32 mm) et lecteur RFID intégré sans contact, équipée d'un cylindre à clé à recirculation mécanique. -Remise : gauche	50	Chaque	\$ _____	\$ _____
2.	Serrures d'hôtel ASM à mortaise robustes avec plaque frontale de 1,25 po (32 mm) et lecteur RFID intégré sans contact, équipée d'un cylindre à clé à recirculation mécanique. -Remise : droite	50	Chaque	\$ _____	\$ _____
3.	Serrure d'hôtel cylindrique robuste avec retrait de 2,75 po (70 mm) et lecteur RFID sans contact intégré Équipé d'un cylindre de clé à recodage mécanique pour la dérivation - Remise: réversible	217	Chaque	\$ _____	\$ _____
4.	Unité d'accueil -alimentation 120 volts 60 Hz -pas de coercivité requise	2	Chaque	\$ _____	\$ _____
5.	Carte d'invité RFID 1KB (ISO 14443, Mifare Classic (4 octets NUID))	1000	Chaque	\$ _____	\$ _____
6.	Carte de personnel RFID 4KB (ISO 14443, Mifare Classic (4 octets NUID))	50	Chaque	\$ _____	\$ _____
Prix total évalué					\$ _____



ANNEXE « C »

Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires. Ils doivent aussi faire parvenir une (1) copie des documents suffisamment détaillés sur la marque et le modèle proposés afin de bien démontrer en quoi ils sont conformes aux exigences et indiquer la page des documents où l'exigence est mentionnée.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

No.	Spécification obligatoire	Justifier en détail comment cette exigence est satisfaite ou renvoyer à l'offre technique (page et paragraphe)
A.	Locks	
1.	Serrures électroniques robustes (à mortaise et cylindriques) comprenant un mécanisme d'embrayage et un lecteur RFID intégré.	
2.	Serrure : à mortaise ASM, ANSI/BHMA A156.13, catégorie 1	
3.	Serrure : cylindrique, ANSI/BHMA A156.13, catégorie 1	
4.	Construction entièrement métallique, pour utilisation à l'intérieur et à l'extérieur	
5.	Fournies avec des leviers conformes aux spécifications de l'ADA et libres de tourner pour passer en mode verrouillage	
6.	Matériau extérieur : Zinc, pour une meilleure longévité	
7.	Fini de la serrure : Satin chromé	
8.	Alimentation : Piles alcalines standard	
9.	Épaisseur des portes : Adaptable aux portes dont l'épaisseur varie entre 1 3/8 po et 2 1/2 po (soit entre 35 et 66 mm)	
10.	Témoins d'opération : Visuels et audibles	
11.	Témoins de pile faible : Le témoin de pile faible doit être visible sur la serrure	
12.	Marqueur de date en temps réel : date et heure/minutes	
13.	Mémoire de vérification : Les 2 000 dernières transactions doivent être enregistrées dans la serrure	
14.	Technologie lecture-écriture, information sur la vérification stockée dans la serrure, facilite la vérification des cartes-clés des employés pour surveiller leurs allées et venues (possibilité d'interroger les cartes-clés des employés au moyen de l'encodeur)	
15.	Téléchargement et consultation de l'information sur la vérification : Possibilité de télécharger et de consulter l'information sur la vérification directement à la porte. L'information peut être téléchargée depuis la serrure vers une « carte-	



	clé de vérification de la serrure », que l'on peut ensuite interroger au moyen de l'encodeur	
16.	Programmation et vérification : Les opérations de programmation et de vérification sont exécutées depuis l'extérieur de la porte, sans qu'il ne soit nécessaire d'ouvrir celle-ci	
17.	Pièces essentielles : Recouvertes pour les protéger de l'environnement	
18.	Supports extérieurs et vis d'assemblage : Dissimulés	
19.	Dispositif de dérivation : Une serrure mécanique de haute sécurité nécessite l'utilisation de l'unité d'accueil et d'une carte ou d'une clé d'autorisation	
20.	Lecteur de cartes intelligent sans contact (identification par radiofréquence, lecture-écriture : Le lecteur de cartes de la serrure lit les justificatifs Mifare et est conçu pour fonctionner à 13,56M Hz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A.	
21.	Cartes-clés : Les cartes-clés sont encodées au moyen d'un mécanisme de chiffrement exclusif	
22.	Cartes-clés : Les cartes-clés sont conçues pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A.	
23.	Microprogramme de la serrure : Le microprogramme peut être mis à niveau sur le terrain, sans qu'il soit nécessaire de retirer la serrure de la porte	
24.	Microprocesseur de la serrure : Satisfait aux exigences du gouvernement fédéral et de la CE en matière d'émissions et d'immunité	
25.	Pris en charge : 8 salles des visiteurs et 16 aires communes pour les employés, ainsi que 8 niveaux de passe-partout	
26.	Système d'exploitation :	
a)	Entre -30 et 150 degrés Fahrenheit (-35 à 66 degrés Celsius)	
b)	Résistant aux intempéries : Résiste à la pluie, à la poussière et au sel	
27.	Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A et directives CEM 89/336/EEC.	
28.	Classification des éléments résistant au feu : normes UL 10B et ULC S-104, serrures à mortaise ASM	
a)	Portes en bois : 20 minutes	
b)	Portes en acier : 3 heures	
29.	Dimensions :	
a)	Rappel de levier : à moins de ½ po (13 mm) de la porte	
b)	Pêne dormant de la serrure à mortaise ASM : 1 po (25 mm)	
c)	Loquet de la serrure à mortaise ASM : ¾ po (19mm)	
d)	Retrait : 2 ¾ po (70 mm)	
30.	Garantie : Deux ans	
B.	Unité d'accueil	
1.	Fabrication de l'unité d'accueil : L'unité permet d'encoder les cartes-clés, ainsi que de programmer et de vérifier les serrures	



2.	Alimentation : Chargeur de 120 volts c.a. doté d'une pile rechargeable	
3.	Capacité : 16 000 chambres au maximum	
4.	Compatibilité : Peut être utilisée seule ou en combinaison avec au plus 63 autres unités	
5.	Capacités de vérification : L'information sur les 4 000 dernières transactions peut être recouvrée aux fins de vérification	
6.	Processeur : Processeur exclusif permettant de chiffrer des cartes-clés encodées	
7.	Piste (pour l'encodage de cartes à piste magnétique – facultative) : piste 3	
8.	Encodeur externe sans contact : Permet d'encoder les justificatifs Mifare conçus pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A. Indicateur d'état DEL, connectivité USB. Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A, directives CEM 89/336/EEC, UL/C, IEC, CE. Résiste à des températures variant entre 0 et 40 degrés Celsius (soit entre 32 et 104 degrés Fahrenheit).	
9.	Vérification : Chaque passage de la carte-clé comprend l'encodage et la vérification de l'encodage.	
10.	Programmabilité : Peut être programmée avec un éventail de fonctions au moyen des cartes-clés d'autorisation pour accéder aux menus.	
11.	Codes de site : Renferme deux codes de site pour assurer l'intégrité du système.	
12.	Compatibilité avec d'autres systèmes : Peut faire interface avec la plupart des systèmes de gestion des propriétés.	
13.	Connexion à l'imprimante : Compatible avec les imprimantes STAR (port USB ou port série).	
14.	Peut exporter les rapports sur une clé USB à partir du PC, aux fins d'impression ou d'analyse.	
C.	Logiciel	
1.	Le logiciel est installé dans un poste de travail ou un serveur. Il fonctionne sur le Web et est donc installé dans un serveur et peut être utilisé depuis n'importe quel poste de travail doté d'une connexion réseau. On utilise des encodeurs motorisés pour encoder les cartes-clés des visiteurs et des employés ainsi que les cartes spéciales. On utilise un module de programmation par infrarouge de format de poche au titre d'unité de maintenance pour programmer et mettre à jour les serrures et procéder à des vérifications.	
2.	Encodeur à double technologie : Permet d'encoder les justificatifs Mifare conçus pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A, à coercitivité faible ou élevée, selon les pistes 1, 2 ou 3 conformes à la norme ISO/ANSI. Alimentation : 120 volts a.c., 60 Hz, indicateur d'état DEL, connectivité USB, durée de vie prévue de 1 000 000 de passages de cartes-clés. Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A, directives CEM 89/336/EEC,	



	UL/C, IEC, CE. Résiste à des températures variant entre 0 et 40 degrés Celsius (soit entre 32 et 104 degrés Fahrenheit).	
3.	Encodeur sans contact : Permet d'encoder les justificatifs Mifare conçus pour fonctionner à 13,56 MHz, conformément aux spécifications de la norme ISO 14443A. Indicateur d'état DEL, connectivité USB. Conforme aux normes suivantes : FCC partie 15 classe A, directives CEM 89/336/EEC, UL/C, IEC, CE. Résiste à des températures variant entre 0 et 40 degrés Celsius (soit entre 32 et 104 degrés Fahrenheit).	
4.	Unité de maintenance : Module commercial format de poche (doté au moins du SE version 4.1). Mot de passe opérateur obligatoire, accès d'une durée limitée au fichier de données, transmission de données par infrarouge IrDA aux serrures.	
5.	Module de programmation par infrarouge : transmission de données par infrarouge IrDA ou en série. Alimentation : Piles alcalines standard, conformément aux spécifications de la norme CRF 47 partie 15 et des directives CEM 89.336/EEC.	
6.	Capacité : Au plus 16 000 pièces, plus 1 000 suites, 200 zones réglementées.	
7.	Compatibilité : Peut être utilisé sur un ou plusieurs postes de travail, jusqu'à un maximum de 50 postes (RL/RE). Peut faire interface avec des systèmes de terminaux de point de vente, des systèmes de gestion des propriétés et des systèmes de divertissement (port série ou services Web).	
8.	Capacités de vérification : Capacités illimitées de vérification des activités du système.	
9.	Processeur : Non applicable – le logiciel est installé dans un PC ou un serveur (au titre de serveur dédié).	
10.	Vérification : Chaque passage de carte-clé comprend l'encodage et la vérification de l'encodage.	
11.	Programmabilité : Peut être programmé avec un éventail de fonctions au moyen des cartes-clés d'autorisation pour accéder aux menus.	
12.	Codes de site : Renferme deux codes de site pour assurer l'intégrité du système.	
13.	Compatibilité avec d'autres systèmes : Peut faire interface avec la plupart des systèmes de gestion des propriétés (port série RS232 ou services Web). Possibilité d'intégration à des systèmes de terminaux de point de vente et à des systèmes de divertissement.	
14.	Connexion à l'imprimante : Toute imprimante réseau ou locale reliée au poste de travail.	



ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires en faisant parvenir l'information demandé avec la soumission.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

Qualifications du fournisseur		
	Qualification	Mesure
1.	Compte au moins 15 années successives d'expérience en fabrication de systèmes de contrôle d'accès électroniques réussis.	Fournir un certificat de constitution (ou l'équivalent) pour confirmer l'année de constitution.
2.	Doit être en mesure de démontrer qu'il a assuré un bon rendement dans le cadre de projets comparables.	Fournir la liste des projets achevés au cours des 5 à 10 dernières années, y compris la portée des projets.
3.	Le processus de conception et de fabrication doit être certifié ISO 9001.	Fournir une preuve de certification ISO 9001
4.	Doit pouvoir fournir de la main-d'oeuvre certifiée par le fabricant pour les services sur le terrain, notamment pour aider à l'installation, au besoin.	Fournir des informations sur la disponibilité et la dotation en personnel du personnel de service sur le terrain.
5.	Doit pouvoir offrir un service de soutien technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, accessible au moyen d'un numéro de téléphone sans frais.	Fournir des heures d'opération pour le support technique et les informations de contact pour cela.
6.	Doit pouvoir fournir de la main-d'oeuvre certifiée par le fabricant pour les services techniques et l'entretien après la livraison des produits par le propriétaire.	Fournir des informations sur la disponibilité et la dotation en personnel du personnel de service sur le terrain.



**Annexe "D"
LE FORMULAIRE INTÉGRITÉ - COORDONNÉES DU SOUMISSIONNAIRE**

Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le fournisseur ou soumissionnaire doit fournir la documentation requise, selon sa situation, pour que son offre soit considérée dans le processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnations (le cas échéant¹) A applicable Non applicable
S'il y a lieu, remplir et produire le formulaire *Intégrité – Formulaire de déclaration* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>).
- Documentation requise (voir ci-dessous)

En présentant une soumission, une offre ou une proposition, le fournisseur ou soumissionnaire atteste ce qui suit :

- Il a lu et compris la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*;
- Il comprend que des accusations ou déclarations de culpabilité, qu'elles aient été faites au pays ou à l'étranger, en lien avec certaines infractions criminelles et autres circonstances énoncées dans la *Politique*, entraîneront ou pourront entraîner son inadmissibilité ou sa suspension en application de la *Politique*;
- Il sait que le Canada peut demander au fournisseur ou à un tiers de fournir des renseignements supplémentaires, des attestations et des validations afin de déterminer si le fournisseur est inadmissible ou s'il sera suspendu;
- Il a fourni avec sa soumission, son offre ou sa proposition la liste de toutes les accusations et déclarations de culpabilité en lien avec des infractions criminelles faites à l'étranger qui le concernent personnellement, un de ses affiliés ou sous-traitants, et qui à sa connaissance, sont similaires à l'une des infractions visées par la *Politique*;
- Aucune des infractions criminelles commises au pays ni aucune autre circonstance décrite dans la *Politique* qui entraînerait ou pourrait entraîner son inadmissibilité ou sa suspension ne le concerne personnellement, ni un de ses affiliés ou sous-traitants;
- Il n'est au courant d'aucune décision rendue par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) par laquelle il aurait été déclaré inadmissible ou suspendu.

Documentation requise :

1. **Dénomination sociale :** _____

2. **Entité**

commerciale :
(une seule réponse)

Propriétaire unique (particulier)	<input type="checkbox"/>
Société (constituée en personne morale)	<input type="checkbox"/>
Coentreprise (au moins deux parties liées par une entente)	<input type="checkbox"/>
Autre (association, commission ou partenariat)	<input type="checkbox"/>

3. **Liste des noms** (administrateurs, propriétaires ou propriétaire unique, comme précisé à l'article 17 de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-eng.html#no17>) :

Veuillez inscrire les noms ci-dessous (ajouter ou supprimer des lignes au besoin).

- a)
- b)
- c)

Le soumissionnaire atteste que les réponses fournies ci-dessus sont complètes et exactes.

Nom et titre		Signature

¹ Un formulaire de déclaration doit être remis **uniquement** dans les cas suivants :

- A. le fournisseur, une de ses affiliées ou un premier sous-traitant proposé a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (la « *Politique* »);
- B. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les [dispositions relatives d'intégrité](#).